



Compte rendu du conseil d'administration du 05/08/2009

Ordre du jour

1. Règles de vote en conseil d'administration.....	1
2. Contrat légumes : Panier Ducher.....	1
3. Référent Fromages.....	1
4. Fête au Biau jardin le 23/08.....	2
5. MJC Jean Macé.....	2
6. Inscriptions.....	2
6.1 Contrat fromages.....	2
6.2 Contrat oeufs.....	2
6.3 Tous contrats.....	2

Présents :

Olivier Ronna
Christelle Olivier
Sarah Roques
Claude Daniel
Ludivine Alligier

1. Règles de vote en conseil d'administration

Pour qu'un vote en réunion soit validé, il faut :

- le vote passe à la majorité
- qu'au moins 3 représentants du CA soient présents (président, trésorier, secrétaire, référents de contrat ou administrateurs
- En cas de vote en présence massive d'adhérents, les membres du CA disposent d'un droit de veto.

2. Contrat légumes : Panier Ducher

Le nom de Marianne Ducher avait disparu de la liste de coche lors du changement de document en milieu de contrat. De ce fait, un panier lui avait été refusé lors de la distribution du 08/07/2009.

Il est acté que, au choix, Marianne pourra :

- être dédommée d'un panier supplémentaire d'ici à fin septembre (en anticipant sa demande une semaine à l'avance)
- ou en demandant remboursement du panier non-reçu.

3. Impayés Morlotti

4 chèques ont été retournés par la banque sur le contrat Morlotti.

(2 chèques légumes (juin et juillet) et 2 chèques fruits (avril et juillet))

Du fait des difficultés à gérer ce problème, malgré l'engagement contractuel, le contrat est rompu avec cet adhérent, mais les paniers impayés seront remboursés par l'adhérent. Un appel à la liste d'attente est fait pour prendre la suite des contrats de cet adhérent.

4. Référent Fromages

La référence du contrat Fromages est reprise par Sarah Roques à partir de ce jour.
Vous pouvez la joindre au 06 16 67 04 78.
et par mail : guillamap.fromages@gmail.com.

5. Fête au Biaujardin le 23/08

Pour fêter leurs 30 ans de maraîchage, Pascal et Françoise invitent les adhérents à les rejoindre le 23 août. Un programme précis doit être envoyé aux adhérents par l'intermédiaire du googlegroupe => **action Ludivine**

6. MJC Jean Macé

La MJC Jean Macé demande à ce qu'un représentant de la Guill'Amap soit présente à l'assemblée générale de la MJC.

Date à préciser=> Action Victor Marteau

7. Inscriptions

Rappel des dates des prochains contrat :

- contrat du 14/10/2009 au 31/03/2010 pour le contrat semestriel
- contrat du 14/10/2009 au 06/10/2010 pour le contrat annuel

7.1 Contrat fromages

Les chèvres buissonnières seront-elles prêtes pour les prochains contrat à mettre en place un panier de yaourts, comme cela avait été envisagé avant l'été ? => **action Sarah Roques**

Beaucoup de demande au moment de Noël pour des plateaux de fromages « spécial fêtes » hors contrat AMAP. Une demande groupée pourrait être organisée début décembre. Validation de la proposition auprès des Chèvres Buissonnières=> **action Sarah Roques.**

7.2 Contrat oeufs

Un contrat œuf pourra être mis en place avec la productrice voisine des Chèvres Buissonnières à condition que le contrat soit géré par les Chèvres Buissonnières. Les Chèvres Buissonnières auront la responsabilité de la gestion de la production, de la distribution en même temps que les fromages. Ces paniers apparaîtront sur les contrats actuels, au même titre que les faisselles par exemple. Les paniers d'œufs pourront être commandés par multiple de 6 œufs.

Un panier d'essai de 3 mois permettra de valider la faisabilité d'un tel contrat.

Validation de ces proposition auprès des Chèvres Buissonnières => **action Sarah Roques**

Si les propositions sont validées, une communication sera faite sur le site internet pour expliquer le principe avant les inscriptions => **Action Ludivine Alligier.**

7.3 Tous contrats

Un contrat annuel sera possible pour tous les produits. =>une communication sera faite sur le site internet pour expliquer le principe avant les inscriptions => Action Ludivine Alligier.

Rappel : Les dates d'inscriptions seront le :

16 septembre, 23 septembre et 30 septembre pour les ré-inscriptions des adhérents actuels

Toute personne qui n'aura pas fourni tous les éléments nécessaires à l'inscription après le 30 septembre ne sera pas réinscrite. Nous serons fermes sur ce point cette année. Au 30 septembre les inscriptions pour les adhérents actuels seront clôturées.

7 octobre : inscriptions des nouveaux adhérents.

Les dernières inscriptions s'étaient particulièrement bien déroulées, nous allons reproduire la même organisation : 5 personnes sont nécessaires à chaque séance pour que les inscriptions se passent bien :

1 personne pour les contrats légumes

1 personne pour les contrats fromages

1 personne pour les contrats fruits

1 personne pour la gestion des adhésions

1 personne pour donner des renseignements, donner les contrats...

Une communication sera faite sur le site pour un appel à main d'oeuvre afin de répartir les effectifs sur les 4 séances d'inscription.)=> action Ludivine

Liste des tâches à faire :

- Pour les référents de contrat :

- mettre à jour la liste des adhérents.
- Définir les dates de non-distribution avec les producteurs
- Préparer les contrats (prévoir le contrat annuel)
- Imprimer les contrats, les fiches d'adhésions, les chartes.
- Valider le draft de la charte de l'adhérent

Tâches Terminées :

Modifier le bulletin d'adhésion pour figurer les éventuels co-paniers.

Compte-rendu rédigé par Ludivine Alligier